

ÉLECTION GÉNÉRALE DU DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2009

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
District électoral d'Hochelaga (073)

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION 2430, rue Darling	01-02-03-04-05-06-07-08-14-15
HABITATION ADELARD-LANGEVIN 1830, rue Saint-Germain	09-57-62
ÉGLISE SAINTE-JEANNE-D'ARC 2351, rue De Chamby	10-11-12-13-17-19-20-21-23-27
CEGEP DE MAISONNEUVE 2701, rue Nicolet	16-24-25-26-32-33-34
ÉCOLE BARIL 3603, rue Adam	18-40-41-42-45-46-48-49-50-51-52
CENTRE D'HEBERGEMENT DE LA MAISON-NEUVE 2300, rue Nicolet	22
ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE 2355, boul. Pie-IX	28-29-30-31-35-36-70-73
ÉCOLE CHOMEDEY-DE MAISONNEUVE 1860, rue Morgan	37-38-65-66-67-68-69
HABITATION PIE-IX 555, boul. Pie-IX	39-63-64
HABITATION NICOLET 3760, rue Sainte-Catherine	43-44-47
ÉCOLE HOCHELAGA 3349, rue Adam	53-54-55-56-58-59-60-61
ÉCOLE EULALIE-DUROCHER 2455, avenue Létourneux	71-72-74-75-76-77

Dans le district électoral d'Hochelaga de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

